



Balcons
DU
Cauphiné
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

● ● ● ●
Délibération

N° 152 - 2024

SYCLUM – Mise à jour des représentations de la
communauté de communes

Nombre de conseillers
en exercice : 73

Présents : 55

Pouvoirs : 12

Votants pour : 67

Votants contre : 0

Abstentions : 0

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

Date de la convocation : 18 octobre 2024

Présents :

Nora Chebbi, Denis Thollon, Frédéric Gonzalez, Anne-Isabelle Erbs, Sylvain Granger, Laurent Guillet, Jean-Yves Cado, Aurélien Blanc, Frédéric Géhin, Thierry Bekhit, Stéphane Lefèvre, Corinne Georges, Pierre-Yves Bois, Jérôme Grausi, Azucena Hernandez, Nicole Genin, Olivier Bonnard, Daniel Barret, Luc Nguyen, Alexandre Bolleau, Rémi Chatelat, Yvon Roller, Annick Merle, Stéphane Bouchex-Bellomie, Philippe Psaila, Lucette Brissaud, Annie Pourtier, Martine Bert, Myriam Boiteux, Éric Morel, Bernard Castilla, Jean-Yves Roux, Luc Fabrizio, Benoît Jas, Youri Garcia, Léon-Paul Morgue, Simone Salas, Francis Spitzner, Jean-Yves Brenier, Alexandra Contamin, Bernard Attavay, Maurice Belantan, Christiane Drevet, Dominique Desamy, Christian Giroud, Camille Regnier, David Emeraud, Sylvie Bogas, Bernard Jarlaud, Estelle Keller, Marie-Lise Perrin, Frédéric Vial, Joseph Quilès, Jacques Bracco, Christophe Candy.

Pouvoirs :

Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier
Richard Arnaud donne pouvoir à Jean-Yves Cado
Isabelle Flores donne pouvoir à Pierre-Yves Bois
Stéphanie Tavernese-Roche donne pouvoir à Nora Chebbi
Éric Teruel donne pouvoir à Aurélien Blanc
Nathalie Péju donne pouvoir à Annick Merle
Christelle Chièze donne pouvoir à Jean-Yves Brenier
Frédérique Luzet donne pouvoir à Alexandre Bolleau
Gilbert Pomet donne pouvoir à Lucette Brissaud
Philippe Reynaud donne pouvoir à Jérôme Grausi
Jean-Louis Sbaffe donne pouvoir à Frédéric Géhin
Joëlle Varcelice donne pouvoir à Léon-Paul Morgue

Excusés :

Tristan Pain, Nicole Sitruk, Alexandre Drogoz, Nathan Gomes, Cécile Dugourd, Francis Surnon.

Vu le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les dispositions des articles L 5211-7, L 5711-1 et L.5721-2 relatives à l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte,

Vu la délibération n°103-2020 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 et la délibération n°133-2020 du conseil communautaire en date du 17 septembre 2020 désignant 16 conseillers titulaires et 16 conseillers suppléants ;

Vu la délibération 150-2021 du 16 décembre 2021 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM ;

Vu la délibération 104-2022 du 20 octobre 2022 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM ;

Vu la délibération 138-2022 du 15 décembre 2022 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM ;

Vu la délibération 090-2024 du 20 juin 2024 désignant des conseillers supplémentaires au SYCLUM

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 octobre 2024 ;

Considérant les deux sièges de titulaire vacants ;

Après demande du président, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, de procéder à cette élection à main levée ;

**après délibération,
le conseil communautaire :**

DÉSIGNE la liste des représentants annexée à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Le secrétaire,
Frédéric Géhin



Le président,
Jean-Yves Brenier

